

## 1. DENOMINATION DU MEDICAMENT

**MEGAMAGNESIA 45 mg, gélule**

## 2. COMPOSITION QUALITATIVE ET QUANTITATIVE

Aspartate de magnésium dihydraté\* .....  
400,0 mg

Pour une gélule.

\* La teneur totale en magnésium-élément est de 45 mg par gélule.

Pour la liste complète des excipients, [voir rubrique 6.1](#).

## 3. FORME PHARMACEUTIQUE

Gélule.

## 4. DONNEES CLINIQUES

### 4.1. Indications thérapeutiques

Carences magnésiennes avérées, isolées ou associées.

### 4.2. Posologie et mode d'administration

Chez l'adulte:

6 à 10 gélules par jour à répartir en plusieurs prises pendant les repas.

Chez l'enfant:

10 à 30 mg/kg/jour (0,4 à 1,2 mmol/kg/j), soit chez l'enfant de plus de 6 ans (environ 20 kg) 4 à 6 gélules par jour à répartir dans la journée pendant les repas.

Le traitement sera interrompu dès normalisation de la magnésémie.

### 4.3. Contre-indications

Ce médicament est contre indiqué en cas d'insuffisance rénale sévère (clairance de la créatinine inférieure à 30 ml/min).

Ce médicament est généralement déconseillé en association avec les quinidiniques ([voir rubrique 4.5](#)).

### 4.4. Mises en garde spéciales et précautions d'emploi

#### Mises en garde spéciales

- En cas de carence calcique associée, traiter le déficit en magnésium avant le déficit calcique.

- En cas de carence sévère et de malabsorption, commencer le traitement par voie IV.

## **Précautions d'emploi**

CE MEDICAMENT EST RESERVE A L'ADULTE ET A L'ENFANT DE PLUS DE 6 ANS.

Il existe des formes pharmaceutiques adaptées à l'enfant de moins de 6 ans.

### **4.5. Interactions avec d'autres médicaments et autres formes d'interactions**

#### ***Associations déconseillées***

+ Quinidiniques

Augmentation des taux plasmatiques de la quinidine et risque de surdosage (diminution de l'excrétion rénale de la quinidine par alcalinisation des urines).

### **4.6. Grossesse et allaitement**

#### ***Grossesse***

En clinique, un recul important et des grossesses exposées en nombre suffisamment élevé, n'ont pas révélé d'effet malformatif ou fœtotoxique du magnésium.

En conséquence l'utilisation du magnésium ne doit être envisagée au cours de la grossesse que si nécessaire.

#### ***Allaitement***

En raison du passage du magnésium dans le lait maternel, l'utilisation du magnésium est à éviter pendant l'allaitement.

### **4.7. Effets sur l'aptitude à conduire des véhicules et à utiliser des machines**

Sans objet.

### **4.8. Effets indésirables**

- Diarrhée,
- douleurs abdominales.

### **4.9. Surdosage**

En cas de prise massive, risque de syndrome anurique.

Traitement: réhydratation, diurèse forcée. En cas d'insuffisance rénale, une hémodialyse ou une dialyse péritonéale est nécessaire.

## **5. PROPRIETES PHARMACOLOGIQUES**

### **5.1. Propriétés pharmacodynamiques**

SUPPLEMENT MINERAL (A: Appareil digestif et métabolisme).

Au plan physiologique:

Le magnésium est un cation principalement intracellulaire. Il diminue l'excitabilité neuronale et la transmission neuromusculaire, et intervient dans de nombreuses réactions enzymatiques.

Elément constitutionnel, la moitié du capital magnésien est osseux.

Au plan clinique:

Une magnésémie sérique:

- comprise entre 12 et 17 mg/l (1 à 1,4 mEq/l ou 0,5 à 0,7 mmol/l) indique une carence magnésienne modérée;
- inférieure à 12 mg/l (1 mEq/l ou 0,5 mmol/l) indique une carence magnésienne sévère.

La carence magnésienne peut être:

- primitive par anomalie congénitale du métabolisme (hypomagnésémie congénitale chronique),
- secondaire par:
  - insuffisance des apports (dénutritons sévères, alcoolisme, alimentation parentérale exclusive),
  - malabsorption digestive (diarrhées chroniques, fistules digestives, hypoparathyroïdies),
  - exagération des pertes rénales (tubulopathies, polyuries importantes, abus des diurétiques, pyélonéphrites chroniques, hyperaldostéronisme primaire, traitement par le cisplatine).

## **5.2. Propriétés pharmacocinétiques**

Non renseignée.

## **5.3. Données de sécurité préclinique**

Non renseignée.

## **6. DONNEES PHARMACEUTIQUES**

### **6.1. Liste des excipients**

Amidon de blé, stéarate de magnésium.

Composition de l'enveloppe de la gélule: gélatine, indigotine (E132), dioxyde de titane (E171).

### **6.2. Incompatibilités**

Sans objet.

### **6.3. Durée de conservation**

3 ans.

### **6.4. Précautions particulières de conservation**

Pas de précautions particulières de conservation.

#### **6.5. Nature et contenu de l'emballage extérieur**

40, 60 ou 80 gélules sous plaquettes thermoformées (PVC/aluminium).

#### **6.6. Précautions particulières d'élimination et de manipulation**

Pas d'exigences particulières.

#### **7. TITULAIRE DE L'AUTORISATION DE MISE SUR LE MARCHE**

##### **LABORATOIRES MAYOLY SPINDLER**

6, AVENUE DE L'EUROPE

BP 51

78401 CHATOU CEDEX

#### **8. NUMERO(S) D'AUTORISATION DE MISE SUR LE MARCHE**

- 329 169-9 ou 34009 329 169 9 3: 40 gélules sous plaquettes thermoformées (PVC/aluminium).

- 382 942-0 ou 34009 382 942 0 0: 60 gélules sous plaquettes thermoformées (PVC/aluminium).

- 382 943-7 ou 34009 382 943 7 8: 80 gélules sous plaquettes thermoformées (PVC/aluminium).

#### **9. DATE DE PREMIERE AUTORISATION/DE RENOUVELLEMENT DE L'AUTORISATION**

[à compléter par le titulaire]

#### **10. DATE DE MISE A JOUR DU TEXTE**

[à compléter par le titulaire]

#### **11. DOSIMETRIE**

Sans objet.

#### **12. INSTRUCTIONS POUR LA PREPARATION DES RADIOPHARMACEUTIQUES**

Sans objet.

## **CONDITIONS DE PRESCRIPTION ET DE DELIVRANCE**

Médicament non soumis à prescription médicale.